

Résultats de l'analyse de l'eau suivant la pulvérisation de Mimic® 240LV (Mimic)

En juin 2015, les régions boisées du nord-ouest du Nouveau-Brunswick ont reçu une application unique de Mimic (tébufénozide) pour maîtriser une population de tordeuses des bourgeons de l'épinette en croissance dans cette région. Le Mimic est un régulateur de croissance des insectes synthétique mis au point pour lutter contre les chenilles nuisibles en agriculture et en foresterie.

De nombreuses études ont été menées pour déterminer les effets de Mimic sur les organismes aquatiques. Ces études montrent que le produit n'est pas néfaste pour le poisson et la plupart des organismes dans les cours d'eau. Une exception est la larve du moucheron non piqueur qui vit dans les sédiments des cours d'eau. Ce groupe fait toutefois preuve d'une grande résilience, et les populations sont capables de se rétablir rapidement, sans effet important sur l'environnement.

Pour mieux comprendre le dépôt du produit et ses effets potentiels sur la qualité de l'eau dans la région, le Partenariat pour une forêt en santé a lancé un projet de surveillance de l'eau. Des échantillons d'eau ont été prélevés une semaine avant le traitement, puis une journée, deux semaines et deux mois après l'application de Mimic. Aucune concentration de Mimic n'a été détectée dans aucun des échantillons prélevés.

Il est interdit de pulvériser Mimic au-dessus des plans d'eau ouverts (y compris les étangs et les ruisseaux). Les études montrent que la majeure partie de la bouillie de pulvérisation appliquée par voie aérienne est interceptée par le feuillage et n'atteint pas le sol. La petite quantité de dépôt qui atteint le sol se lie à la matière organique, puis est décomposée, ce qui contribue sans doute au fait que Mimic n'a pas été détecté dans les cours d'eau que nous avons surveillés.

Rob Johns, Ph.D.

Chercheur scientifique, Service canadien des forêts

mars 2016